

Dijon, 13 Février 1901

Bon bon cha ami,

je n'ai qu'un instant ce  
soir, en cette saison des dîners  
dijonnais, qui plus que jamais  
cette année nous rend les  
jours de la vie calme et uniforme,  
pour répondre un simple mot  
à votre lettre si intéressante datée  
d'hier.

Je constate avec joie et sans  
m'en étonner d'ailleurs, que  
nous restons parfaitement d'accord  
sur le fond des choses. Quant à

l'impénétrabilité du milieu ambiant  
à l'essentiel de nos idées, je  
suis porté à la juger moins  
absolue que vous. Et je ne suis  
pas convaincu du tout que nous  
ne soyons qu'à trois ou quatre à  
nous remonter sur le but à  
poursuivre.

Mais pour l'instant la  
question n'est pas là: Il  
s'agit de savoir si nous devons  
appuyer la ~~monnaie~~ création  
d'une société France d'études  
juridiques je ne le vois pas  
pour les raisons que je vous ai  
dites et surtout, d'un point  
de vue absolument pratique,

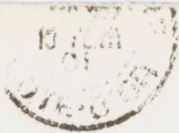
parce que j'ai bien fait un échec  
qui n'était pas sans jeter quelque  
ridicule sur ceux qui passaient  
pour les promoteurs de la chose.  
Je ne suis pas d'avis que  
n'importe quoi vaille mieux  
que l'abstention, quand on  
n'est pas assuré de finir  
abouti et n'importe quoi  
et que l'échec de cette  
tentative pourrait bien paralyser  
pour longtemps d'autres efforts  
plus sérieux. Voilà le motif  
actuel et positif qui me détourn  
de plus en plus du projet en projet.  
Et je ne suis pas seul à penser  
ainsi. Dissiez, à qui je tiens  
de lui quelques mots de tout cela,

partage mes appréhensions et mes  
répugnances.

Et la question n'est pas encore  
absolument tranchée dans le sein de  
la commission d'initiative, si vous  
autorisez dans la mesure et la  
forme que vous jugez utiles, à  
pouvoir connaître mon sentiment et  
à exposer mes raisons. j'accepte  
sans réserve la responsabilité totale,  
Il ne s'agit pas du tout de l'ordre,  
mais à mon jugement du moins  
d'éviter une maladresse.

Et bientôt j'espère. J'aurai  
que vous ne passiez ce samedi ni  
vendredi dans la soirée, je vous dirai  
après 7h du soir. En tous cas non  
en soirée. Sauf cet empêchement j'  
fais tout le possible pour vos yeux et  
à vos poutres vous dirai en dire  
avec moi, a saut encore mieux. Mais encore  
de votre bonne lettre et cordialement à vous  
Fr. GOMEZ

7<sup>e</sup>



Monsieur R. Leclercq.

Professeur à la Faculté de droit.

10 bis, rue du Pré-aux-Clères,

Paris

